



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA *LOI*
SUR L'ACCORD PORTANT
CRÉATION DE LA BANQUE
EUROPÉENNE POUR
LA RECONSTRUCTION
ET LE DÉVELOPPEMENT

2000



RAPPORT SUR LES

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

2000

Préparé par
la Direction des finances
et des échanges internationaux
Mars 2001



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, pièce P-135
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.

N° de cat. : FI-29/2000F
ISBN 0-662-85702-X



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Avantages de l'adhésion.....	6
Rôle et mandat de la BERD.....	6
Faits saillants en 2000	8
Russie	11
Europe centrale et pays baltes.....	12
Europe du Sud-Est.....	13
La CEI hors Russie	15
Rapport sur la transition – 2000.....	16
La situation financière en 2000	18
Mesures administratives et d'économie	20
Les priorités du Canada en 2000.....	21
Développement du secteur privé	22
Activités dans le secteur financier	27
Environnement	28
Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de régie	32
Changements institutionnels.....	33
Amélioration de la transparence et de la responsabilisation, et renforcement de la régie interne.....	33
Changements – présidence et haute direction	34
Nouveaux membres	35
Gestion des intérêts du Canada	35
Intérêts commerciaux canadiens	38
Prochains défis.....	40

Annexes

1. Activités financières de la Banque.....	43
Ressources ordinaires en capital	43
Emprunts sur les marchés	44
Opérations spéciales	44
2. BERD – Activités en 2000 dans le cadre des projets parrainés par des entreprises canadiennes	47
3. Pour faire affaire avec la BERD	48
4. Membres de la BERD – au 31 décembre 2000.....	49

INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays de cette région qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir à l'annexe 4 la liste des 26 pays où opère la BERD).

La BERD partage bon nombre des caractéristiques des autres banques de développement, dont la Banque mondiale et les autres banques de développement régional. Elle se démarque toutefois par trois traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Deuxièmement, le mandat de la Banque accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays d'opérations. Troisièmement, la BERD s'engage clairement, aux termes des articles de l'Accord, à garantir la viabilité de l'environnement dans tous ses projets.

La Banque s'efforce d'aider les 26 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 61 membres : 59 pays, l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (voir à l'annexe 4 la liste des pays membres)¹.

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance (ex æquo avec l'Espagne), après les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et la Russie. Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (la *Loi*), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la *Loi* :

Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne.

Conformément à cette exigence, le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 2000.

¹ La République fédérale de Yougoslavie est devenue membre de la Banque en janvier 2001, ce qui a porté le nombre de pays membres à 62, et à 27 le nombre de pays où opère la BERD.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En sa qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale. C'est justement cet objectif qui sera atteint lorsque l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et l'ancienne Union soviétique auront été intégrées à l'économie et aux institutions mondiales. La BERD, en favorisant la poursuite de la réforme économique dans la région, contribue à l'intégration de celle-ci à l'économie mondiale.

L'adhésion à la BERD procure différents avantages précis :

- Le ministre des Finances est un gouverneur de la Banque et choisit un directeur exécutif du conseil d'administration composé de 23 administrateurs. Le Canada peut ainsi exercer une influence de haut niveau sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de promotion du développement régional.
- La BERD offre des débouchés commerciaux au secteur privé canadien, permet de diversifier les marchés nationaux des entreprises canadiennes et appuie les investissements canadiens dans la région.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

La BERD :

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et des républiques de l'ancienne Union soviétique vers une économie de marché;
- fait la promotion de l'entrepreneuriat privé (consacre au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables du secteur public qui favorisent le développement du secteur privé);
- pratique ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit également s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à confirmer la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent faire appel à de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. L'adhésion au principe des saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD, et donc à son attrait à titre de co-investisseur aux yeux du secteur privé.

La Banque favorise la transition économique dans ses pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur afin d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales et multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région, surtout la partie Est. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux. En 2000, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 1,9 euro auprès du secteur privé et d'organismes multilatéraux et bilatéraux².

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement appuient-ils directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans ses pays d'opérations, mais ils donnent un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, la Banque doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et inciter, au moyen de projets rentables et non de subventions, des sociétés à investir dans divers pays.

² Au 29 décembre 2000, un euro valait 1,4092 dollar canadien tandis qu'un dollar américain valait 1,5002 dollar canadien.

FAITS SAILLANTS EN 2000

La croissance a repris de façon marquée en 2000 dans la plupart des pays en transition. Le produit intérieur brut (PIB) réel a connu une hausse légèrement supérieure à 5 % dans l'ensemble de la région, ce qui est nettement mieux qu'en 1999, où cette hausse avait été de 2,1 %. La reprise est le reflet de la forte croissance dans la Communauté des États indépendants (CEI)³, où le PIB réel a augmenté de 7,4 % en 2000, contre 3,1 % en 1999. Ce résultat est attribuable en grande partie au redressement vigoureux observé en Russie. Dans les autres économies en transition de l'Europe centrale et des pays baltes⁴ ainsi que de l'Europe du Sud-Est⁵, la production a grimpé de 4,0 %, comparativement à 1,2 % en 1999, la reprise en Europe de l'Ouest ayant stimulé les exportations.

En dépit de la reprise dans la CEI, le niveau du PIB réel à la fin de 2000 s'établissait à environ 60 % de son niveau antérieur à la transition. La reprise dans la CEI au cours des deux dernières années a été en grande partie le fruit de facteurs externes plutôt que des politiques intérieures, ce qui soulève des questions sur sa viabilité. Par contre, à la fin de 2000, la plupart des pays d'Europe centrale et des pays baltes avaient atteint, ou presque, leur niveau de production d'avant la transition. Cette situation s'explique par la rapidité plus grande du processus de réforme dans ces pays et par le fait que, dès le début de la transition, ces derniers connaissaient mieux les principes de l'économie de marché et les institutions sous-jacentes. La rapidité des mesures de réforme d'abord prises dans les pays d'Europe centrale et dans les pays baltes a donné lieu à des pertes d'emploi et de productivité plus marquées que dans une grande partie de la CEI, mais ces pertes ont été éliminées assez rapidement à mesure que la concurrence prenait de l'ampleur. Dans la CEI, les pertes d'emploi et de productivité, moins accentuées au début, perdurent parce qu'une réforme incomplète n'a pas su stimuler suffisamment l'activité économique privée. Résultat : au bout de la première décennie de transition, un écart important existe entre les pays d'Europe centrale et les pays baltes et ceux de la CEI quant au niveau de vie, et cet écart risque fort de persister.

³ La CEI regroupe les pays suivants: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

⁴ L'Europe centrale comprend la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque ainsi que la Slovénie, et les pays baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

⁵ L'Europe du Sud-Est comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-république yougoslave (ERY) de Macédoine, la République fédérale de Yougoslavie (devenue membre de la Banque au début de 2001) et la Roumanie. Le Kosovo est une province de la République fédérale de Yougoslavie.

Les progrès de la réforme en 2000, mesurés selon les indicateurs de transition de la BERD, ont été les plus marqués depuis 1997 (voir le tableau de la page 10). Ces progrès ont été observés dans la plupart des pays et dans la plupart des aspects de la réforme. Toutefois, de grands défis doivent encore être relevés dans une grande partie de la région en vue de mettre en place les institutions requises à l'appui d'une économie de marché. Cela est particulièrement vrai dans le cas des pays de l'Europe du Sud-Est et des pays de la CEI, où les changements législatifs et réglementaires ont souvent été de grande ampleur, mais où la mise en application et l'exécution, et donc l'efficacité, des nouvelles lois demeurent lacunaires. La faiblesse persistante des institutions dans ces pays rendra difficile la gestion des déséquilibres macroéconomiques, les secteurs financiers demeurant vulnérables à des poussées d'instabilité.

Le tableau suivant classe les pays en transition d'après divers indicateurs.

10 Progrès réalisés dans la transition en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans les pays baltes et dans la CEI

Pays	Part du PIB du secteur privé au milieu de 2000 (estimations de la BERD) (%)		Entreprises			Marchés et échanges			Institutions financières	
	Population au milieu de 2000 (millions)	Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Régie et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs et institutions financières non bancaires	
Albanie	3,3	2	4	2	3	4+	2-	2+	2-	
Arménie	3,8	3	3+	2	3	4	1	2+	2	
Azerbaïdjan	8,1	2-	3+	2	3	3+	2	2	2-	
Bélarus	10,2	1	2	1	2-	2-	2	1	2	
Bosnie-Herzégovine	4,1	2	2+	2-	3	3	1	2+	1	
Bulgarie	8,1	4-	4-	2+	3	4+	2+	3	2	
Croatie	4,5	3	4+	3-	3	4+	2+	3+	2+	
ERY de Macédoine	2,0	3	4	2+	3	4	2	3	2-	
Estonie	1,4	4	4+	3	3	4+	3-	4-	3	
Géorgie	5,4	3+	4	2	3+	4+	2	2+	2-	
Hongrie	10,0	4	4+	3+	3+	4+	3	4	4-	
Kazakhstan	14,8	3	4	2	3	3+	2	2+	2+	
Kirghizistan	4,7	3	4	2	3	4	2	2+	2	
Lettonie	2,4	3	4+	3-	3	4+	2+	3	2+	
Lituanie	3,7	3	4+	3-	3	4	3-	3	3	
Moldova	4,3	3	3+	2	3+	4	2	2+	2	
Ouzbékistan	24,9	3-	3	2-	2	1	2	2-	2	
Pologne	38,7	3+	4+	3	3+	4+	3	3+	4-	
République slovaque	5,4	4	4+	3	3	4+	3	3	2+	
République tchèque	10,3	4	4+	3+	3	4+	3	3+	3	
Roumanie	22,3	3	4-	2	3	4	2+	3-	2	
Russie	145,4	3+	4	2	3	2+	2	2-	2-	
Slovénie	2,0	3	4+	3-	3+	4+	3-	3+	3-	
Tadjikistan	6,3	2+	3+	2-	3	3+	2-	1	1	
Turkménistan	5,1	2-	2	1	2	1	1	1	1	
Ukraine	49,5	3-	3+	2	3	3	2+	2	2	

Source : Transition Report (BERD, 2000)

Note : La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Les pays industrialisés les plus avancés obtiendraient la note 4+ relativement à presque tous les indicateurs de transition.

Faits saillants de la performance macroéconomique

- Le PIB réel a progressé de plus de 5 % dans la région, soit le taux le plus élevé depuis le début de la transition; c'est en outre la première fois de son histoire que la région enregistre une progression deux ans de suite. Cette reprise vigoureuse s'est manifestée dans l'ensemble de la région.
- Les tensions inflationnistes se sont accrues dans une bonne partie de l'Europe centrale en 2000, tandis que l'inflation fléchissait dans la plupart des pays de la Communauté des États indépendants (CEI), quoique demeurant supérieure à 10 %.
- Dans beaucoup de pays de la CEI, les dévaluations en 1998-1999 ont concouru à une forte hausse de la dette publique externe libellée dans la monnaie nationale et ont parfois causé des problèmes de gestion de la dette.
- Le déficit du compte courant a diminué dans plusieurs pays de l'Europe centrale, mais il demeure relativement élevé.

Russie

La performance macroéconomique de la Russie en 2000 a dépassé de beaucoup les attentes. Le PIB réel, soutenu par la dévaluation du rouble en 1998 (et sa dépréciation en 1999) ainsi que par l'augmentation marquée des prix moyens du pétrole à l'exportation par rapport aux niveaux de 1999, a connu une hausse estimative de 7,7 % en 2000, contre 3,5 % en 1999. À la fin de 2000, le PIB réel dépassait le niveau où il se situait avant la crise de 1998, mais il était encore loin de ce qu'il était avant la transition. La situation budgétaire de l'administration fédérale s'est passablement améliorée en raison de la forte augmentation des recettes entraînée par le regain de l'économie ainsi que des efforts modestes de l'État pour reprendre les rênes des finances publiques. La situation de la Russie au chapitre du commerce extérieur s'est beaucoup améliorée au cours de 2000, ainsi que l'illustre son compte courant, ce qui est attribuable en grande partie à une augmentation des exportations dans le secteur de l'énergie.

Cette amélioration a toutefois rendu plus difficile la gestion macroéconomique. Les exportateurs russes cherchant à convertir en roubles leurs revenus libellés en devises, la forte demande de monnaie nationale a engendré des pressions à la hausse sur le rouble, ce qui menaçait de contrebalancer les gains de compétitivité obtenus grâce à la dépréciation du rouble en 1998 et en 1999. Pour éviter cette situation, la banque centrale russe a offert assez de roubles pour répondre à la forte demande, ce qui a par contre suscité des tensions inflationnistes au sein de l'économie nationale. Malgré les outils de stabilisation limités dont elles disposaient, les autorités ont su juguler ces tensions et, à la fin de l'année, l'inflation était inférieure à son niveau de 1999.

En dépit de sa forte croissance enregistrée en 2000, l'économie russe demeure vulnérable aux chocs externes et internes. La relance de la production dans les secteurs autres que ceux des produits de base a été en grande partie alimentée par l'importante dépréciation réelle du rouble au lendemain de la crise financière de 1998, à la suite de laquelle les produits importés, devenus beaucoup plus coûteux en raison de la baisse de valeur du rouble, ont été remplacés par des produits nationaux. Pour maintenir la compétitivité, il faudra procéder à des réformes structurelles d'envergure dans le secteur des entreprises et faire des investissements importants en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité. Peu de progrès ont été réalisés à cet égard au cours de la dernière année. Bien que le gouvernement ait approuvé, en juillet 2000, un programme exhaustif de développement économique d'une durée de 10 ans, dont l'une des priorités est d'améliorer le climat commercial, ce dernier demeure peu invitant, comme le démontre l'exode de capitaux qui se poursuit encore. De même, peu de gestes ont été posés pour renforcer le système financier russe. Les institutions financières demeurent sous-capitalisées et mal réglementées. Les efforts en vue de réformer le secteur des services financiers, par la création d'un organisme de restructuration bancaire et l'adoption de lois sur la faillite des institutions de crédit, ont dans une large mesure été minés par l'absence de mesures réglementaires d'exécution de la banque centrale.

Europe centrale et pays baltes

La croissance plus vigoureuse connue en 2000 était alimentée pour une bonne part par les exportations, la reprise en Europe de l'Ouest ayant entraîné la hausse des exportations de l'Europe centrale et des pays baltes, ce qui a atténué les éventuels effets négatifs des cours élevés du pétrole sur ces économies dont l'activité est tributaire des importations d'énergie. La forte demande d'investissements, stimulée par les perspectives d'accession à l'UE, a également contribué à la croissance en 2000. La vigueur des exportations a donné lieu à une réduction du déficit du compte courant dans différents pays, ce qui est d'autant plus remarquable si l'on considère les prix élevés de l'énergie et l'importance de cette dernière au chapitre des importations. Cependant, le déficit du compte courant est demeuré élevé, se situant à près de 5 % du PIB ou plus dans la majorité des pays d'Europe centrale. Par contre, dans la plupart des pays, on mise sur les investissements directs étrangers plutôt que sur les entrées de capitaux générateurs d'endettement pour financer ce déficit, ce qui permet d'atténuer certaines des préoccupations généralement associées à un déficit élevé et persistant du compte courant. La hausse des prix de l'énergie a également renforcé les pressions exercées sur les prix dans une grande partie de la région, quoique l'inflation soit demeurée maîtrisée dans tous les pays.

Les bons résultats économiques dans de nombreux pays d'Europe centrale et pays baltes au cours des dernières années ont été rendus possibles par les gains de compétitivité appréciables découlant du succès de la restructuration des entreprises et de la mise sur pied de solides institutions à vocation fiscale, juridique, financière ou sociale propices au développement des marchés. Plus particulièrement, la Pologne et la Hongrie ont fait de grands progrès au chapitre de la transition (voir le tableau à la page 10) et semblent bien placées pour bénéficier d'une croissance économique à long terme.

Europe du Sud-Est

Tous les pays d'Europe du Sud-Est ont connu une croissance plus forte, à l'exception de l'Albanie où elle est restée stable, à un niveau légèrement supérieur à 7 %. Tout comme ce fut le cas en Europe centrale, en Europe de l'Est et dans les pays baltes, de nombreux pays de l'Europe du Sud-Est ont également tiré profit du regain de croissance de l'Europe de l'Ouest en 2000, qui a relancé les exportations de la région. La croissance alimentée par les exportations a été particulièrement vive en Bulgarie et en Roumanie. Dans ce dernier cas, l'augmentation des exportations a permis au pays de se relever d'une récession ayant duré trois ans. Dans certains pays, entre autres la Bulgarie, les perspectives d'accession à l'UE ont suscité une forte hausse des investissements, ce qui est le reflet des efforts de réforme importants déployés au cours des dernières années. Toutefois, la plus forte demande d'investissements dans bon nombre des autres pays de la région a été freinée par l'instabilité politique qui a persisté dans la République fédérale de Yougoslavie durant une bonne partie de l'année ainsi que par la lenteur des réformes structurelles et macroéconomiques. L'élection récente en Croatie d'un gouvernement favorable aux réformes et l'élection d'un nouveau président dans la République fédérale de Yougoslavie ont toutefois amélioré les perspectives pour la région en 2000.

Malgré les progrès enregistrés à ce jour, l'Europe du Sud-Est fait face à d'importants défis, surtout sous l'effet des engagements inégaux envers la réforme et des tensions ethniques constantes. Le processus de privatisation dans de nombreux pays est incomplet, et des entreprises et banques enregistrant des pertes continuent de fonctionner et d'accumuler des arriérés d'impôt, ce qui affaiblit la région. De très modestes progrès ont été réalisés jusqu'ici au chapitre de l'établissement des institutions juridiques et sociales qui garantiront l'efficacité des marchés et prépareront la voie à l'investissement privé. L'intensification récente des conflits ethniques dans l'ERY de Macédoine et le Kosovo fait ressortir l'importance de la stabilité politique pour le développement de la région.

Accession à l'Union européenne

L'expectative de l'accession à l'UE a contribué dans une large part au renforcement de la stabilité financière et aux efforts sous-jacents de réforme économique en Europe centrale et en Europe de l'Est. L'UE, lors de la réunion de décembre 1997 de son Conseil intergouvernemental, a dressé la liste des 10 « candidats à l'accession » pouvant devenir rapidement membres et, en mars 1998, elle a amorcé des négociations pour préparer l'accession de 5 de ces pays (l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie)¹. En décembre 1999, dans le cadre du Sommet d'Helsinki, l'UE a décidé d'amorcer les négociations avec les 5 autres candidats à l'accession (la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque et la Roumanie) et d'accélérer le plus possible le processus en fonction des efforts déployés par chaque pays en vue de préparer sa propre accession. De plus, lors du Sommet, l'UE s'est engagée à prendre une décision d'ici la fin de 2002 concernant l'accession des candidats qui satisfont à tous les critères nécessaires.

La BERD, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente énonçant les principes de base d'une collaboration dans le cadre de projets devant aider tous les pays candidats à satisfaire aux conditions d'accession à l'UE. Plus particulièrement, les 10 pays candidats ont des exigences précises à remplir au chapitre de l'investissement dans l'infrastructure pour se conformer aux exigences de l'*Acquis communautaire* de l'UE, ou répertoire des lois et des normes. La BERD soutiendra activement les projets dans la mesure où il y a chevauchement entre son mandat et les modalités d'accession à l'UE.

L'UE a également évoqué la perspective d'accession des pays de l'Europe du Sud-Est par l'entremise du processus de stabilisation et d'association, dans le cadre duquel elle négociera des accords de stabilisation et d'association avec les pays démocratiques favorables aux réformes dans la région. Ces accords offriront différents avantages : meilleur accès aux marchés, aide accrue en matière d'éducation et de renforcement des institutions, coopération dans des domaines comme la justice et les affaires intérieures, relations politiques officielles avec l'UE et, un jour, accession à l'UE. Jusqu'à maintenant, l'UE a entamé des négociations en vue de conclure des accords avec l'ex-république yougoslave de Macédoine, l'Albanie et, plus récemment en 2000, avec la Croatie. On espère que la perspective d'adhérer à l'UE stimulera la prise de mesures de réforme en Europe du Sud-Est comme ce fut le cas en Europe centrale et dans les pays baltes.

¹ Les 10 pays candidats à l'accession sont la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie et la Slovénie. L'UE a négocié des accords d'accession avec ces 10 pays.

La CEI hors Russie

Les rectifications des taux de change réels en 1998 et en 1999 dans bon nombre des pays de la CEI sont l'un des principaux facteurs expliquant la croissance plus forte de la plupart des pays de la région en 2000. Pour la première fois depuis le début de la transition, l'Ukraine a enregistré une hausse (6 %) de son PIB réel, la dépréciation de sa monnaie en 1998 et en 1999 ayant entraîné le remplacement des biens importés par des biens nationaux dans une grande proportion, ce qui a stimulé la production intérieure et renforcé les exportations. Le même effet a été observé dans divers pays de la région. L'importante dépréciation réelle de nombreuses devises dans les pays de la CEI, si elle favorise la compétitivité à court terme, a alourdi énormément le fardeau de la dette de beaucoup de pays selon la proportion de leur dette qui est libellée en devises étrangères. Pour cette raison, la capacité de certaines des petites économies de la région, dont la Géorgie, le Kirghizistan, la Moldova et le Tadjikistan, d'acquitter leurs frais de service de la dette devient plus incertaine. Contrairement à la plupart des autres pays de la CEI hors Russie, la Géorgie et l'Ouzbékistan ont connu un ralentissement de la croissance de leur PIB réel en 2000.

Les prix élevés du pétrole ont stimulé la croissance et contribué à l'amélioration de la situation budgétaire et des opérations avec l'étranger des pays producteurs de pétrole, comme le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan, ce qui a permis de retrouver rapidement une certaine stabilité macroéconomique. De même, le raffermissement des cours des autres produits de base a aiguillonné la croissance dans l'ensemble des pays de la CEI hors Russie – les produits de base représentant plus de la moitié des exportations dans tous ces pays, à trois exceptions près. La stabilité relative des taux de change en 2000, de même qu'une inflation modérée dans les pays de la CEI hors Russie et une croissance plus forte en Russie, a concouru au rétablissement des liens commerciaux entre ces pays, qui avaient été rompus en raison de la crise russe.

Comme c'est le cas en Russie, les pays de la CEI hors Russie doivent relever d'imposants défis liés à leur héritage de planification centralisée ainsi qu'à l'ampleur des distorsions structurelles et à la capacité restreinte des institutions de l'État. Ils continuent d'accuser un sérieux retard face aux pays d'Europe centrale en ce qui touche l'exécution des réformes structurelles (voir le tableau à la page 10). Quoiqu'il en soit, un certain nombre de pays ont amorcé des réformes structurelles difficiles, notamment l'Azerbaïdjan et la Géorgie, et ont connu quelques années de croissance. En 2000, la Géorgie et le Tadjikistan sont les pays qui ont le plus progressé au plan des réformes, car la reprise observée au lendemain des conflits a permis d'aller de l'avant avec différentes mesures attendues depuis longtemps, par exemple la libéralisation des prix et des échanges, des privatisations à petite échelle et l'instauration d'une politique sur la concurrence. D'autres pays, dont le Bélarus, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, n'ont pas encore lancé de programmes exhaustifs de libéralisation et de privatisation.

RAPPORT SUR LA TRANSITION – 2000

Le *Transition Report* est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 26 pays où opère la BERD dans le processus de transition d'une économie centralement planifiée à une économie de marché. Chaque année, un thème particulier est choisi. En 2000, le rapport examine la dimension humaine de la transition; on se penche particulièrement sur l'évolution observée au cours des 10 dernières années de transition au plan de l'emploi, des compétences, de la pauvreté et des disparités.

L'une des principales conclusions du rapport est que les pays où les réformes structurelles ont le plus progressé sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats au chapitre du marché du travail, des disparités et de la pauvreté. Dans les pays d'Europe centrale et dans les pays baltes, le chômage, la pauvreté et les disparités ont pris de l'ampleur au début du processus de réforme. Par contre, la restructuration relativement rapide du secteur des entreprises, qui a rendu possible le lancement d'entreprises nouvelles et l'intensification de l'activité économique, a vite créé de nouvelles possibilités sur le marché du travail. Parallèlement, la mise sur pied de programmes d'aide sociale efficaces a facilité l'adaptation de la population à la nouvelle structure économique et a favorisé l'engagement populaire envers le processus de réforme. L'un des points importants soulignés dans le rapport est que la concurrence sur le marché du travail et sur le marché des marchandises a incité les entreprises et les particuliers à investir dans le perfectionnement des compétences. Des investissements constants en éducation et en capital matériel seront essentiels pour améliorer le niveau de vie dans le contexte de la mondialisation et de la mise en œuvre rapide des technologies nouvelles à l'étranger.

Les progrès ont généralement été moins marqués dans la CEI et en Europe du Sud-Est. La restructuration du secteur des entreprises a été lente, ce qui a entravé grandement l'émergence de nouvelles entreprises et l'activité économique. De plus, beaucoup de gouvernements de la CEI ayant escompté que les grandes entreprises qui représentaient la plus grande part de l'ancienne économie centralement planifiée continueraient d'offrir une portion importante du filet de sécurité sociale – alors qu'elles n'en ont plus les moyens ou le désir –, la pauvreté s'est répandue parmi les chômeurs et les travailleurs qui ne touchaient pas de salaire pendant des mois. La croissance de l'économie parallèle qui en a résulté a eu pour effet de restreindre la capacité des gouvernements de mettre en place les filets de sécurité nécessaires à la poursuite de la restructuration. Selon le rapport, ces défaillances de la réforme

ont eu des coûts humains élevés. Plus du tiers des ménages de Russie sont sous le seuil de la pauvreté; de plus, la corruption et les disparités sont en hausse. Le rapport évoque également la pénurie de nouveaux investissements axés sur les usines, le matériel ou les employés dans les pays de la CEI. Les compétences sont en recul, et la qualité de la main-d'œuvre est en baisse. Le rapport mentionne que cette situation n'augure rien de bon dans la perspective de l'amélioration du niveau de vie.

Le rapport conclut que, pour qu'il soit possible d'instaurer des politiques efficaces en vue d'atténuer ou de prévenir la pauvreté, il faut au préalable améliorer la capacité qu'ont les pays où opère la BERD de créer de la richesse et des emplois. Cela exige de favoriser un climat propice à l'investissement et aux entreprises. Une autre conclusion du rapport est la nécessité d'un filet de sécurité sociale, qui ne tient pas uniquement à des raisons d'ordre moral, mais aussi à la viabilité politique du processus de réforme.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN 2000

Faits saillants

- Les profits de la Banque ont fortement augmenté en 2000, se chiffrant (une fois tenu compte des provisions) à 152,8 millions d'euros (215 millions de dollars canadiens), contre 42,7 millions d'euros en 1999¹.
- Les dotations aux provisions ont totalisé 174,3 millions d'euros (246 millions de dollars canadiens) en 2000, soit sensiblement moins que les 210 millions d'euros affectés pour 2000, ce qui s'explique par un meilleur rendement du portefeuille que ce qu'on avait prévu ainsi que par des décaissements moins importants que prévu.
- Le revenu d'exploitation s'est chiffré à 519,2 millions d'euros (731,6 millions de dollars canadiens), en hausse par rapport aux 376,4 millions d'euros de 1999, ce qui est principalement attribuable à la hausse du revenu d'intérêts et du revenu net d'honoraires et de commissions ainsi qu'aux profits tirés de la vente de placements en actions.
- La Banque a signé de nouveaux engagements de 2,7 milliards d'euros (3,8 milliards de dollars canadiens) en 2000 (somme qui comprend des engagements restructurés de 200 millions d'euros), une hausse de 24 % par rapport à 1999 et tout près de la limite supérieure de la fourchette prévue pour 2000. Ce faisant, elle a accordé un financement à 95 projets.
- Les décaissements n'ont toutefois augmenté que de 3 %, s'élevant à 1,5 milliard d'euros (2,1 milliards de dollars canadiens), ce qui est inférieur aux 1,9 milliard d'euros prévus pour 2000, les éventuels débiteurs et entités émettrices n'ayant pu, pour différentes raisons, se conformer aux conditions de décaissement.
- La part des nouveaux engagements allant à la Russie a plus que doublé en 2000, passant à 579 millions d'euros (816 millions de dollars canadiens) comparativement à 217 millions en 1999. La part de la Russie dans les engagements annuels de la Banque a grimpé à 22 % en 2000, contre 10 % en 1999, mais elle demeure bien en deçà du sommet de près de 800 millions d'euros (environ 33 %) atteint avant la crise. La part des pays où la transition n'est pas encore très avancée² a grimpé à 1 060 millions d'euros (1 494 millions de dollars canadiens), ou 40 % (en baisse par rapport à 48 % en 1999), et celle des pays où le processus de transition est avancé, à 1 034 millions d'euros (1 457 millions de dollars canadiens), ou 42 %.
- La Banque a mobilisé 1,9 euro (2,7 \$CAN) de crédit additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 2000, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2,2 euros en 1999.
- Les prises de participation ont représenté 23 % des engagements annuels en 2000, en baisse par rapport au niveau record de 31 % en 1999, année où la Banque a participé à un certain nombre d'opérations de privatisation de banques.
- Les frais d'administration sont tout à fait conformes au budget, s'étant élevés à 129,5 millions de livres sterling (devise dans laquelle sont libellées la plupart des charges à payer de la Banque).
- Les résultats obtenus en 2000 ont permis de reconstituer les réserves³, qui s'élevaient à 65,9 millions d'euros (93 millions de dollars canadiens) à la fin de 2000, ce qui a presque entièrement contrebalancé le recul subi en 1998.

¹ Le montant des provisions est déduit du revenu d'exploitation, tout comme les autres dépenses. Dans le cas des projets du secteur privé, qui constituent la majeure partie du portefeuille de la BERD, le provisionnement s'effectue selon une approche fondée sur les risques. Les dirigeants de la Banque revoient continuellement la situation du portefeuille pour veiller à ce que la valeur des prêts et des placements traduise leur estimation optimale du caractère recouvrable de l'actif de la Banque.

² Les pays dont la transition est avancée comprennent la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie. Ceux dont la transition n'est pas très avancée comprennent les autres pays dans lesquels la BERD exerce son activité, à l'exclusion de la Russie, c'est-à-dire l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ERY de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan la Roumanie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

³ Les réserves représentent les capitaux prévus par la Banque pour composer avec les pertes imprévues. La crise financière en Russie a asséché les réserves de la Banque, celle-ci ayant constitué d'importantes provisions pour couvrir ses pertes éventuelles.

La nette augmentation de la rentabilité de la BERD en 2000 est encourageante. Cela tient à la croissance plus vigoureuse des pays où la Banque opère ainsi qu'à une meilleure surveillance des projets. La reprise économique dans les pays où opère la Banque a contribué à faire grimper les bénéfices – revenus d'intérêts nets, dividendes et placements en actions –, tandis que la surveillance renforcée des projets permet de se pencher sur les problèmes possibles avant qu'ils entravent l'investissement et qu'ils freinent la génération de revenus. Cette rentabilité a permis à la Banque de reconstituer ses réserves (soit les fonds propres mis de côté pour se protéger contre les imprévus), qui avaient été asséchées lors de la crise russe, la Banque ayant constitué d'importantes provisions pour se prémunir contre les pertes prévues. Grâce à ces réserves, la Banque est plus à même de faire face aux chocs. Cela est d'autant plus important que les actionnaires ont contribué à la hausse des capitaux en 1996, étant entendu qu'aucune nouvelle mise de fonds ne serait nécessaire par la suite.

En dépit de la hausse des bénéfices en 2000, le faible niveau des décaissements suscite quelques inquiétudes. Pour que les bénéfices de la Banque puissent couvrir ses frais d'exploitation dans l'avenir, son actif productif doit croître. À cette fin, la Banque investit dans des projets viables qui contribuent à la transition et sont sources de bénéfice. L'échéance des prêts composant le portefeuille de la Banque fait naître des pressions à la baisse sur son actif productif, à mesure que les prêts sont remboursés intégralement et que les participations sont liquidées. Pour hausser son actif productif, la Banque devra effectuer des décaissements suffisants pour pouvoir plus que compenser cette baisse. Toutefois, étant donné que les pays où la transition est avancée ont plus facilement accès aux marchés financiers privés, et que le climat d'investissement dans bon nombre des pays de la CEI est plutôt morose, il ne sera pas facile d'investir dans des projets de qualité.

Dans un environnement à haut risque comme celui où la Banque exerce ses activités – la cote de crédit de la plupart des pays où elle opère est encore loin d'être élevée – une gestion efficace du risque est essentielle à la viabilité financière à long terme. C'est pour cette raison que, en 2000, la BERD a amorcé un examen approfondi de ses techniques d'analyse et de gestion du risque, ce qui a mené à l'élaboration d'un modèle complexe de gestion du risque. Ce modèle a été utilisé en 2000 pour étudier la manière dont la Banque constitue des provisions à l'égard de ses placements. La politique de la Banque en la matière a pu ainsi être renforcée.

En 2000, la BERD a entamé l'examen de ses ressources en capital (les statuts de la Banque prévoient la tenue d'un tel examen tous les cinq ans). À la suite de l'examen précédent, tenu en 1995, les gouverneurs ont décidé, lors de leur assemblée annuelle de 1996, de doubler le capital de la Banque. Les premiers résultats de l'examen de 2000 indiquent que la Banque dispose d'un capital

suffisant pour s'acquitter de son mandat à moyen terme. Par conséquent, l'examen de 2000 porte d'abord sur l'utilisation la plus efficace possible de ce capital. Les gouverneurs discuteront des résultats de l'examen lors de leur assemblée générale annuelle d'avril 2001, à Londres.

Mesures administratives et d'économie

Les frais d'administration généraux de la BERD en 2000, libellés en livres sterling, étaient bien en deçà des limites budgétaires et se comparaient au niveau enregistré en 1999. On peut mettre ce résultat sur le compte d'un souci continu de rigueur budgétaire et de limitation des coûts ainsi que d'un programme proactif de recouvrement des coûts. Par suite de l'appréciation de la livre sterling contre l'euro l'an dernier, les frais d'administration généraux de la Banque se sont élevés à 192,1 millions d'euros (270 millions de dollars canadiens), en hausse de 11 % par rapport à 1999. Les opérations de change de la Banque sur les marchés de change ont atténué les effets de la dépréciation de l'euro sur les frais administratifs en 2000.

En 2000, la Banque a été relativement en mesure de contenir ses coûts, en dépit d'une demande accrue engendrée par la surveillance renforcée du portefeuille, de l'importance plus grande accordée par la Banque aux activités à forte concentration de capital (comme le financement des petites, moyennes et micro-entreprises), et du climat d'investissement. Le transfert en cours des opérations nationales vers la région d'opération a également causé des pressions ponctuelles en 2000. Pour pouvoir garantir la rentabilité future des opérations de la Banque et améliorer les chiffres sur lesquels reposent l'analyse des actionnaires et leurs décisions d'ordre budgétaire, la Banque a procédé en 2000 à un examen en profondeur des méthodes de planification et des processus budgétaires. Par suite de cet examen, la Banque a décidé d'établir une « carte de pointage » contenant des indicateurs de rendement annuels choisis de concert avec la direction, et qui servira d'élément de comparaison pour évaluer le rendement du personnel. L'examen a également permis d'améliorer la répartition des coûts. Ces mesures ont pour effet d'accroître la responsabilisation et la transparence du processus budgétaire au regard des actionnaires ainsi que de permettre un meilleur contrôle des coûts.

Les coûts d'exploitation demeurent toutefois élevés en regard du revenu d'exploitation (à l'exclusion des gains en capital), d'où l'importance de continuer d'exercer un contrôle sur les coûts et de hausser la productivité, de manière à augmenter la taille du portefeuille d'investissement et de l'actif productif de la Banque.

LES PRIORITÉS DU CANADA EN 2000

Le Canada appuie fermement les priorités opérationnelles de la Banque à moyen terme, fondées sur l'importance fondamentale de mettre en place et de renforcer les mécanismes – sur le plan de l'administration, des finances et des comportements – garantissant le bon fonctionnement du marché. Il s'agit du principal défi que devront relever les pays en transition, particulièrement ceux de la CEI et de l'Europe du Sud-Est, au cours des 10 prochaines années. À cet égard, le Canada souscrit aux priorités de la Banque, c'est-à-dire :

- assurer le développement de secteurs financiers solides, axés sur les besoins des entreprises et des ménages;
- exercer un leadership à l'appui du micro-crédit et des petites et moyennes entreprises (PME);
- mettre en place une infrastructure fondée sur le marché et orientée vers le commerce;
- présenter, au moyen d'exemples choisis, des méthodes efficaces de restructuration des grandes entreprises;
- adopter une approche proactive en matière de prises de participation en vue d'améliorer la régie des entreprises;
- nouer un dialogue stratégique avec les gouvernements pour renforcer les institutions et améliorer le climat d'investissement.

Dans chacun de ces domaines, la BERD est déterminée à coopérer étroitement avec les autres institutions financières internationales et donateurs dans la région. Le Canada appuie cette approche et croit que la forme prise par la collaboration entre la BERD et les autres institutions financières internationales ainsi que les donateurs détermine dans une large mesure les progrès accomplis dans le cadre de la transition vers une économie de marché. Il est particulièrement important d'adopter une approche coordonnée si l'on considère l'incidence qu'ont les politiques, les institutions favorables à l'économie de marché et les autres éléments du climat d'investissement sur la capacité de la BERD de concevoir des projets viables ainsi que sur la contribution que peuvent apporter d'autres institutions financières internationales, banques régionales de développement et donateurs en vue d'améliorer le climat d'investissement. L'effet de levier stratégique obtenu grâce à la coordination peut avoir un effet décisif sur la réussite des projets de la BERD.

Développement du secteur privé

Le Canada appuie fermement les activités de la Banque dans le dossier du secteur privé, sachant qu'un secteur privé vigoureux est essentiel au succès de la transition vers une économie de marché. Environ 78 % des projets signés en 2000 relevaient du secteur privé, par rapport à 75 % en 1999.

Importance accordée par la Banque au secteur privé

Conformément à la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, la BERD doit consacrer au moins 60 % de ses engagements au secteur privé et le reste (40 % ou moins), au secteur public (ce que l'on appelle le « ratio de portefeuille »), tant globalement que dans chaque pays.

Le ratio de portefeuille global a été atteint pour la première fois en 1994. À la fin de 2000, près de 71 % de l'encours cumulatif de la Banque étaient liés à des activités du secteur privé. Toutefois, les ratios par pays ont varié. Ses statuts prescrivent à la BERD d'atteindre le ratio 60:40 cinq ans après l'approbation de la première opération réalisée par la Banque dans un pays. Ce délai a échoué en 2000 dans tous les pays, sauf un. Néanmoins, à la fin de 2000, l'objectif avait été atteint dans seulement 12 des 26 pays où opère la Banque.

L'écart par rapport au ratio est particulièrement prononcé dans les pays qui sont moins avancés au chapitre de la transition, c'est-à-dire là où la privatisation est relativement lente et où la Banque a souvent participé à l'établissement de l'infrastructure publique essentielle au développement d'un secteur privé vigoureux. Dans de nombreux pays où la transition n'est pas encore très avancée, le secteur privé est encore relativement restreint et peu développé. La Banque poursuit des stratégies dans chaque pays en vue de parvenir à l'objectif qui consiste à consacrer au moins 60 % des engagements au secteur privé.

Appuyer les petites, moyennes et micro-entreprises – Une part importante de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste en un appui aux petites, moyennes et micro-entreprises, compte tenu de leur potentiel de création d'emplois, de croissance et, partant, de réduction de la pauvreté dans la région. La stratégie de la BERD relativement à ce secteur repose sur trois bases : finances, climat d'investissement et réseau de soutien de la PME. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non pas seulement l'accès restreint des PME au financement – est un important obstacle à la mise en valeur du secteur. Pour cette raison, aux termes de sa stratégie, la BERD doit recenser les grands obstacles à la croissance des PME, en promouvoir l'élimination et favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques. Le Canada estime que l'essor du secteur des PME est un moyen d'établir une plate-forme solide pour la réforme dans les économies de transition, capable de faire contrepoids aux puissants groupes intéressés qui tirent parti d'une gestion publique déficiente.

... par l'entremise d'institutions de micro-crédit spécialisées – En 2000, la BERD a continué d'accroître son soutien aux PME par l'entremise d'institutions de micro-crédit spécialisées, qu'elle a mis sur pied de concert avec des investisseurs stratégiques. La plupart de ces institutions ont été créées au lendemain de la crise russe, qui a mis en lumière le risque associé aux opérations avec des institutions financières locales dans des pays où la réglementation et la surveillance sont lacunaires et où les risques systémiques sont élevés. À la fin de 2000, la BERD avait participé à la mise sur pied d'institutions de micro-crédit dans 13 pays, en particulier en Russie. La vigueur de l'actionnariat de ces institutions ainsi que l'importance qu'elles accordent à la transparence et à une saine régie en font des modèles pour les institutions financières locales de la région. En 2000, la Banque russe de crédit à la petite entreprise (Banque KMB), dans laquelle la BERD a des participations⁶, a attribué plus de 4 600 prêts à la petite et à la micro-entreprise, qui totalisaient près de 60 millions de dollars américains et dont les arriérés (à 30 jours après échéance) ne constituaient que 0,6 % du portefeuille. La performance vigoureuse de la Banque KMB a incité la BERD à prendre part à la reconstitution de son capital en décembre 2000. En 2000 seulement, les institutions et programmes de prêt à la petite et à la micro-entreprise de la BERD ont offert des services à plus de 50 000 emprunteurs, accordant 244,5 millions de dollars américains de prêts, dont la moyenne a été de 5 000 dollars américains.

...de lignes de crédit consenties aux banques – La BERD a continué de consentir des lignes de crédit aux banques locales en 2000 pour que, à leur tour, celles-ci accordent des prêts aux petites, aux moyennes et aux micro-entreprises. Notamment, la BERD s'est engagée à verser un montant supplémentaire de 75 millions d'euros relativement à une facilité de financement de la PME, mise sur pied en 1999 conjointement avec l'UE,

⁶ En 1999, la Banque russe de financement de projets, dans laquelle la BERD avait des participations, a été réorganisée et son capital reconstitué de façon à la convertir en une institution de crédit spécialisée dans la petite et micro-entreprise, la Banque KMB, et ce, grâce à l'injection de capitaux propres d'une valeur de 3 millions de dollars américains de la part de la BERD.

au profit des 10 pays candidats à l'accession, et ce, afin d'inciter les banques et les fonds d'investissement privés locaux à accroître leurs opérations à l'appui des PME. De plus, la deuxième ligne de crédit consentie par la BERD pour la PME en Ukraine, qui s'élève à 88 millions de dollars américains, a pris effet en 2000. Elle sera utilisée uniquement à l'égard des banques locales ayant une solide réputation ainsi que des liens étroits avec la BERD. La première ligne de crédit de la BERD pour la PME en Ukraine a rendu possible des versements de 132 millions de dollars américains par l'intermédiaire de 10 banques participantes. La BERD a également consenti des lignes de crédit à des banques de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, d'Estonie et de Pologne.

Fonds russe pour la petite entreprise

Mis sur pied par la BERD en 1993 à titre de projet pilote à la demande du G-7, le Fonds russe pour la petite entreprise (FRPE) a été financé conjointement par la BERD, le G-7, l'UE et la Suisse afin de promouvoir les prêts à la petite et à la micro-entreprise en Russie. La valeur initiale du fonds s'établissait à 300 millions de dollars américains¹. Ce fonds accorde des prêts aux banques locales, qui font ensuite de même auprès des PME locales. Le FRPE est doté également d'un mécanisme d'aide technique en vertu duquel des banques commerciales russes partenaires reçoivent de l'aide d'experts occidentaux. Le Canada a versé 8,1 millions de dollars américains (12,2 millions de dollars canadiens) au programme, y compris 2 millions de dollars américains en 1998, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

En 2000, le FRPE a continué de se relever de la crise financière russe de 1998, qui a touché beaucoup de ses banques participantes. À la fin de l'année, le volume de ses prêts était revenu à son niveau d'avant la crise, et il continue de croître. Le développement de la Banque russe de crédit à la petite entreprise par la BERD et l'ouverture de succursales dans l'ensemble de la Russie ont beaucoup contribué à augmenter le volume de prêts et à accroître une concurrence bien nécessaire au sein du secteur financier russe dans les collectivités desservies.

En 2000, le FRPE a consenti aux petites, aux moyennes et aux micro-entreprises un total de 13 840 prêts d'une valeur de 122 millions de dollars américains, portant à presque 45 000 le nombre cumulatif de prêts depuis le début du programme en 1994, pour une valeur de 502 millions de dollars américains. Les arriérés (à plus de 30 jours)² se chiffraient à 2,25 % à la fin de 2000. La BERD a repris le modèle du FRPE en Moldova, en Bosnie-Herzégovine, au Kazakhstan, en Ukraine et dans les pays baltes.

¹ En 1995, le G-7 s'engageait à verser 150 millions de dollars américains au FRPE, pourvu à hauteur de 300 millions de dollars américains. La contribution du G-7 était partagée entre un fonds d'investissement, assorti d'une protection « de premier niveau » contre les pertes, et un fonds d'assistance technique. La contribution du Canada était destinée aux deux fonds.

² Cette somme englobe seulement les arriérés de banques qui exercent une activité en vertu du programme.

... et de prises de participation – La BERD a également accordé un appui sous forme de prises de participation à des PME par des placements dans des fonds d'investissement privés⁷. Ces fonds constituent la première source de financement par actions des PME de la région. À la fin de 2000, la BERD avait engagé 802 millions d'euros dans 48 fonds d'investissement privés, représentant un capital total de 4,1 milliards d'euros. Elle a fait six nouveaux placements en 2000. La BERD investit également dans des fonds fournis par des donateurs, qui combinent subventions et capitaux propres pour appuyer l'investissement dans les pays où les risques sont plus élevés. À la fin de 2000, la Banque avait engagé 355 millions d'euros dans 29 fonds représentant un capital de 728 millions d'euros au total.

⁷ Les promoteurs des fonds sont des institutions et des gestionnaires de placement du secteur privé.

Développement du secteur privé en Europe du Sud-Est

La Banque a continué d'étendre ses activités en Europe du Sud-Est, dans le cadre de son plan d'action pour l'Europe du Sud-Est (SEEAP), dont l'objet est de promouvoir l'investissement et de faciliter le relèvement économique de la région. Le plan s'étend aux pays où opère la BERD, soit l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ERY de Macédoine et la Roumanie. En janvier 2001, il englobait en outre la République fédérale de Yougoslavie (Monténégro, Serbie et Kosovo).

Aux termes du SEEAP, les investissements de la BERD doivent viser l'élaboration d'approches commerciales de l'infrastructure (télécommunications, aéroports, municipalités et environnement), et l'essor des PME et des micro-entreprises ainsi que du secteur financier. Cette démarche est adaptée aux défis que pose la transition dans la région – une infrastructure qui menace ruine, des actifs industriels insuffisants, des banques petites et fragiles pour la plupart, et des problèmes profonds rattachés à la régie économique. De plus, les activités de la BERD visent à développer les liens régionaux. L'initiative du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est¹, projet cadre qui préside à la coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale à la région, vient étayer cette orientation.

En 2000, la BERD a engagé 524 millions d'euros dans les pays membres d'Europe du Sud-Est. D'ailleurs, depuis 1992, la BERD est à l'origine de près de 20 % des investissements directs étrangers dans la région (y compris les investissements effectués par des partenaires, puisqu'il est raisonnable de considérer qu'une part substantielle de ces investissements n'auraient pas été effectués si la Banque n'avait pas été présente pour atténuer les risques). Comme ces pays ont un faible niveau de revenu et connaissent des problèmes de balance des paiements, la BERD a fait appel à des modalités de cofinancement concessionnel pour soutenir certains des projets. En 2000, l'ACDI a établi un fonds fiduciaire afin de fournir des fonds de coopération technique et un cofinancement dans le but d'appuyer les projets de la BERD. Jusqu'à maintenant, l'ACDI a appuyé des projets d'infrastructure municipale et de transport. La reconstruction des infrastructures est un élément important du développement du secteur privé dans la région.

En 2000, la BERD a également poursuivi ses activités au Kosovo. Notamment, conjointement avec la Société financière internationale², elle a contribué à l'obtention du permis de la première banque au Kosovo. La Micro Enterprise Bank répondra aux besoins financiers des petites et moyennes entreprises. Tout au long de 2000, les activités de la BERD au Kosovo n'ont pu être financées à même les ressources ordinaires en capital. Les statuts de la Banque limitent en effet cette forme de financement aux membres. Voilà pourquoi l'activité de la Banque au Kosovo a été financée par des gouvernements ou des organismes donateurs bilatéraux. La République fédérale de Yougoslavie étant devenue membre en janvier 2001, les activités de la Banque au Kosovo, de même qu'au Monténégro et en Serbie, pourront désormais être financées à même ses capitaux.

¹ Le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est est une initiative lancée en 1999 par l'UE, le G-8 et les institutions financières internationales, dont la BERD, en vue de promouvoir l'intégration graduelle de l'Europe du Sud-Est aux structures de l'UE, le but étant de promouvoir la coopération, la sécurité et le développement régionaux.

² La Société financière internationale est une institution financière internationale qui veut promouvoir l'investissement privé dans les pays en développement en fournissant des fonds au secteur privé de ces pays. Elle fait partie du Groupe de la Banque mondiale.

Activités dans le secteur financier

Politique du secteur financier – L'approche de la BERD relativement au secteur financier est définie par sa politique en la matière. Celle-ci met l'accent sur une approche du développement du secteur financier propre à chaque pays, ainsi que sur la nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome. La BERD cherche à accroître la confiance dans le secteur principalement en aidant à consolider la régie et les pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières. Le rôle d'investisseur que la Banque joue dans le secteur et les inquiétudes possibles en matière de conflits d'intérêts limitent cependant ses activités à cet égard. Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD, de même que les gouvernements et les autres institutions financières internationales actives dans la région, offre des conseils importants sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation du secteur. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services (surtout à l'adresse du secteur privé et des PME) en facilitant l'investissement étranger direct et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières de l'État, notamment en prévision de la privatisation.

En 2000, la BERD a engagé des fonds dans 32 projets du secteur financier et, ce faisant, a porté le total de ses engagements financiers dans la région à 4,8 milliards d'euros.

Secteur bancaire – En 2000, la Banque a effectué sa première opération d'envergure dans le secteur bancaire russe depuis la crise de 1998 en effectuant un versement de participation de 10 millions de dollars américains dans le cadre de la reconstitution du capital de la quatrième banque russe en importance, la Banque internationale de Moscou – dans laquelle un consortium de banques occidentales détient une participation majoritaire –, qui permettra à la BERD de faire des progrès en vue de l'atteinte de ses objectifs stratégiques concernant le secteur financier. À la fin de 2000, la BERD avait signé des prêts d'une valeur de 2,5 milliards d'euros dans le secteur bancaire, et ses prises de participation dans des banques locales se chiffraient à 831 millions d'euros. Dans la plupart des cas, lorsque la Banque détient une participation dans une institution financière locale, elle est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes en gestion, une saine régie, de saines pratiques bancaires, de même que des examens et des procédures appropriés en matière d'environnement. Le fait de participer au processus de privatisation des banques est un facteur déterminant des placements en titres dans les pays où la transition est peu avancée. En 2000, la Banque a pris part à la première privatisation dans le secteur financier en Albanie.

Institutions financières non bancaires – Au cours de 2000, la Banque a intensifié son activité dans le secteur financier non bancaire, plus particulièrement dans les pays candidats à l’accession à l’UE, surtout en prenant des participations minoritaires dans des sociétés d’assurances et des sociétés de gestion des actifs et des fonds communs de placement, en plus d’appuyer davantage les activités de crédit-bail. Au total, elle a signé 10 nouveaux projets au cours de l’année, assortis de nouveaux engagements de 70 millions d’euros. La BERD compte parmi les premiers investisseurs du secteur, et ses investissements dans les entreprises locales de gestion des actifs et des fonds communs de placement deviennent de plus en plus importants à mesure que les caisses de retraite à participation volontaire prennent de l’essor dans les pays où elle opère. À la fin de 2000, la Banque exerçait une activité dans la quasi-totalité des pays de la région où des régimes institutionnels et réglementaires étaient institués, ou en voie de l’être.

Environnement

Le souci de l’environnement est demeuré au nombre des grandes priorités en 2000, traduisant le mandat qui prescrit à la Banque d’assurer le développement durable à long terme des pays membres. Ses statuts l’obligent à « promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel ». La Banque s’acquitte de cet aspect de son mandat principalement par l’intermédiaire de ses projets. Conformément à son rôle plus général, elle appuie des initiatives internationales comme le programme « Un environnement pour l’Europe », y compris le Plan d’action pour l’environnement en Europe centrale et en Europe de l’Est, le plan d’action stratégique concernant le bassin du Danube, la Commission d’Helsinki et le Fonds mondial pour l’environnement, dont elle est un organisme d’exécution depuis 1999. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l’environnement et le développement durable, par exemple la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues dans le cadre du Protocole de Kyoto.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d’environnement à toutes ses activités d’investissement et de coopération technique. Les promoteurs de projets sont tenus d’effectuer des évaluations des répercussions sur l’environnement, des analyses et des vérifications environnementales portant sur les répercussions socio-économiques des projets ainsi que leurs effets possibles sur l’environnement, la santé et la sécurité. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l’environnement sont effectuées lorsque les effets en puissance sont appréciables. La vérification environnementale concerne les projets portant sur des opérations en cours. Dans certains cas, il faut procéder à la fois à une évaluation – ou à une analyse – et à une vérification.

La BERD exige également des intermédiaires financiers locaux, par le truchement desquels elle canalise les ressources vers les moyennes, petites et micro-entreprises, qu'ils adoptent des politiques et procédures environnementales appropriées. Dans le but de s'assurer que les institutions financières locales tiennent compte comme il se doit de l'environnement, la BERD a été, en 2000, l'hôte de deux conférences au cours desquelles les spécialistes environnementaux des institutions financières internationales ont pu échanger leurs opinions sur les questions environnementales rattachées aux intermédiaires financiers. Cela a conduit à la mise sur pied de groupes de travail ayant pour tâche d'élaborer des programmes conjoints visant à sensibiliser les intermédiaires financiers à la dimension environnementale et à leur inculquer le principe de la diligence raisonnable, à améliorer la nature et l'efficacité des mécanismes redditionnels en guise d'outils de surveillance environnementale, et à concevoir des moyens plus efficaces d'incorporer des conditions d'ordre environnemental aux accords juridiques conclus entre les institutions financières internationales et leurs partenaires locaux ainsi qu'entre ces derniers et leurs clients.

En 2000, 10 projets environnementaux ont été signés par la BERD, ce qui représente des engagements de 228 millions d'euros. La BERD a également effectué 33 analyses environnementales, dont 3 évaluations des répercussions sur l'environnement, et 24 vérifications environnementales à l'égard de projets approuvés par le conseil d'administration en 2000.

Les pays dont la transition est avancée, notamment ceux qui cherchent à accéder à l'UE, canalisent davantage de ressources dans les investissements visant à améliorer les paramètres de l'environnement. En outre, une attention plus soutenue est accordée à la prestation améliorée de services municipaux essentiels comme le chauffage centralisé, l'approvisionnement en eau et le transport urbain, car la disponibilité et la qualité de ces services sont essentielles au développement économique.

Infrastructure municipale et environnementale

L'amélioration de l'environnement est l'un des principaux objectifs qui sous-tendent les activités de la BERD dans le secteur de l'infrastructure municipale et environnementale. Ses investissements dans ce secteur visent à rénover les infrastructures locales, par exemple les installations municipales de traitement des eaux usées, ainsi qu'à rehausser la qualité des services publics à l'échelon local et municipal. En plus d'aider les pays où opère la BERD à se conformer aux normes environnementales européennes, ces investissements appuient la transition vers une économie de marché. La réduction des coûts et la fiabilité accrue des services municipaux stimulent le développement des entreprises commerciales et industrielles. Parallèlement, l'amélioration des conditions de vie, grâce à un meilleur approvisionnement en eau salubre et à des services sanitaires, se répercute sur la santé publique et sur la confiance de la population à l'endroit du processus de transition et des réformes en cours.

La BERD a continué de prendre l'initiative dans ce domaine en 2000. Au cours des dernières années, elle a favorisé de plus en plus les sûretés des municipalités, plutôt que les sûretés de l'État, dans ce secteur, offrant ainsi aux administrations locales d'importantes possibilités financières – et d'importantes responsabilités. En 2000, la Banque a fait un pas de plus en finançant son premier prêt à long terme libellé dans la devise locale à une société municipale d'adduction d'eau et d'égouts sans exiger de sûreté financière de la municipalité. En plus de démontrer la solvabilité de la société municipale, le fait de ne pas exiger de sûreté financière de la municipalité laisse à cette dernière une plus grande latitude financière pour investir dans des secteurs non générateurs de recettes, comme le logement, l'éducation et le réseau routier. La politique opérationnelle de la BERD en matière d'infrastructure municipale et environnementale met l'accent sur la participation du secteur privé, le développement de structures réglementaires appropriées et l'efficacité énergétique.

À la fin de 2000, la BERD avait engagé près de 1 milliard d'euros dans des projets de services et d'infrastructures réalisés dans environ 90 municipalités de 18 pays, ce qui s'est traduit par une amélioration des services reçus par 30 millions de gens.

Les investissements dans le secteur de l'énergie contribuent à améliorer l'environnement

La plupart des pays où opère la BERD éprouvent de graves problèmes économiques et environnementaux causés par des systèmes énergétiques peu efficaces et très polluants ainsi que par une tarification inadéquate remontant à l'ère du communisme. En 2000, la BERD a examiné et mis à jour sa politique énergétique, qui énonce la manière dont la Banque entend promouvoir l'efficacité énergétique par le truchement de ses activités. L'un des principaux objectifs de la politique révisée consiste à améliorer les résultats liés à l'environnement, notamment le respect des objectifs concernant le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables. En 2000, la Banque a consacré près de 17 millions d'euros à des projets du secteur énergétique, pour des engagements totaux de 188 millions d'euros. Ces activités ont eu des retombées positives sur l'environnement dans les pays où opère la Banque, sous forme de réductions des émissions atmosphériques. L'examen de projets énergétiques de la Banque depuis 1997 (d'après les données les plus récentes disponibles) révèle une baisse annuelle nette de quelque 5 millions de tonnes d'émissions de gaz carbonique. La Banque, en assortissant ses prêts de conditions particulières, veille également à ce que les emprunteurs améliorent leurs pratiques en matière de gestion environnementale ainsi que de santé et de sécurité.

La BERD et la sûreté nucléaire

Le Canada et les autres pays du G-7 collaborent étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique. Ainsi, le Canada a versé une contribution au Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) administré par la BERD au nom des pays du G-7 et d'autres membres. Le CSN sert principalement à apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération, dans le cadre d'un programme global de déclassement anticipé. Au 31 décembre 2000, les engagements destinés au CSN totalisaient 289 millions d'euros (420,7 millions de dollars canadiens). La contribution du Canada s'élevait à 19,5 millions de dollars canadiens.

Au nom des pays du G-7, la Banque a accepté d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, qui totalise 768 millions de dollars américains et qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7, l'UE et d'autres pays ont engagé 716 millions de dollars américains, la contribution du Canada se chiffrant à 33 millions de dollars américains.

En 2000, trois fonds internationaux de soutien du déclassement ont été créés pour appuyer la mise hors service de réacteurs nucléaires non sécuritaires en Lituanie (Ignalina, réacteurs 1 et 2), en République slovaque (Bohunice VI, réacteurs 1 et 2) et en Bulgarie (Kozluduy, réacteurs 1 à 4). Les subventions prévues de 500 millions d'euros aideront ces pays durant la première étape du déclassement ainsi que dans le cadre de la restructuration et de la modernisation des secteurs de la production, de la transmission et de la distribution d'énergie; elles contribueront aussi de façon générale à rehausser l'efficacité énergétique.

En décembre 2000, la BERD a approuvé un prêt de 215 millions de dollars américains à l'organisme ukrainien de gestion nucléaire afin que soient menés à terme les travaux de construction du deuxième réacteur nucléaire de la centrale de Khmelnytsky et du quatrième de la centrale de Rovno (projet K2R4) et que la sûreté de ces installations soit améliorée. Au sein du conseil d'administration de la BERD, le Canada a appuyé ce projet, estimant qu'il entraînera une nette amélioration de la sûreté nucléaire et qu'il contribuera à la réforme du secteur énergétique en Ukraine. L'aide financière de la BERD est conditionnelle à la fermeture permanente du vieux réacteur 3 de Tchernobyl (fermé le 15 décembre 2000). En outre, le financement accordé par la Banque garantit que le projet K2R4 sera conforme aux normes de sûreté occidentales, et il est conditionnel à la garantie que les normes de sûreté nucléaire en Ukraine seront encore renforcées et qu'elles seront dûment respectées.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de régie

À moyen terme, les priorités de la Banque portent notamment sur la résolution des problèmes de corruption et de régie, puisque ces facteurs influent grandement sur le climat d'investissement dans les pays où opère la Banque. À cet égard, on s'efforce principalement de renforcer le dialogue stratégique avec les gouvernements en concluant des ententes conjointes sur les améliorations nécessaires. Aux fins de dialogue, d'importantes tribunes de haut niveau sont les conseils consultatifs sur l'investissement étranger, qui existent en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan et qui permettent aux ministres, aux dirigeants politiques des pays où opère la Banque, aux représentants des milieux d'affaires internationaux et aux cadres supérieurs de la BERD de se réunir deux fois par année afin de discuter des moyens d'améliorer le climat d'investissement dans les pays concernés.

Comme la plupart des nouvelles économies, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur régie. Conformément à son mandat, la BERD évalue chaque année les progrès de chaque pays sous l'angle des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière efficace, ces principes contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique gouvernementale et constituent un obstacle à la corruption. En 2000, à la suite de l'examen portant sur le Turkménistan, la Banque a décidé de suspendre ses prêts destinés au secteur public jusqu'à ce que des réformes politiques soient lancées et que le gouvernement ait démontré son engagement envers la réforme économique. D'ici là, les opérations de la Banque se cantonneront aux projets privés qui peuvent être séparés, dans la mesure du possible, des politiques économiques du gouvernement et qui contribuent à créer une assise pour la réforme. La Banque a également réduit ses activités au Bélarus. Le Canada appuie pleinement cette approche.

C'est dans une large mesure par l'entremise de ses projets que la BERD cherche à améliorer la régie et la transparence. Les prises de participation ont constitué un important levier à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence de leurs pratiques comptables et commerciales, de même qu'à leur respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces sociétés confirmera l'importance d'adopter des pratiques semblables dans l'ensemble de la région. En outre, toutes les homologues de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'elles respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Il est désormais pratique courante de faire appel aux services de juricomptables et d'autres cabinets spécialisés pour procéder à des contrôles de l'intégrité à l'égard des entreprises dans lesquelles la BERD songe à investir ainsi que de leur direction et des actionnaires. Les règles de la Banque concernant la passation des marchés publics exposent, à l'intention de tous les organismes faisant affaire avec la BERD, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution et à l'exécution des projets financés par la BERD.

La Banque joue également un rôle important dans le domaine de la transition juridique pour régler les problèmes de corruption et de mauvaise régie dans les pays où elle opère. Dans le cadre du programme de transition juridique, la Banque a poursuivi ses efforts pour améliorer le contexte juridique dans ses pays d'opérations en suscitant l'intérêt sur cette question et en faisant progresser la réforme à six égards : les faillites; le droit et la régie des sociétés; les concessions; la réglementation des marchés financiers; les opérations sécuritaires; et les télécommunications. De plus, la Banque continue de participer aux travaux de normalisation à l'échelle internationale, notamment l'initiative de la Banque mondiale concernant l'insolvabilité, qui vise à élaborer des principes internationaux régissant la faillite, et à ceux du Forum sur la stabilité financière en vue de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de normes financières internationales. La Banque a également lancé un projet, conjointement avec la commission fédérale russe des marchés de valeurs mobilières, dans le but de préparer un code de régie. Pour promouvoir la transparence, la Banque publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur l'ampleur et l'efficacité des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Amélioration de la transparence et de la reddition de comptes, et renforcement de la régie interne

Politique d'information et de communication publiques – En 2000, la BERD a modernisé sa politique d'information et de communication publiques, élargissant sensiblement l'éventail de données qu'elle met à la disposition du public. La politique repose sur le principe que l'information sur les activités de la Banque doit être rendue publique, étant donné l'absence de motifs justifiant qu'elle demeure confidentielle. Les documents suivants sont désormais rendus publics, l'information de nature délicate sur le plan commercial étant supprimée au besoin : version provisoire des politiques sectorielles (pour permettre au public de les commenter); version définitive des politiques sectorielles; stratégies-pays approuvées par le conseil d'administration à la suite de consultations avec chaque pays concerné; résumé des stratégies opérationnelles à moyen et à long termes; résumés des évaluations des répercussions sur l'environnement à l'égard de projets des secteurs publics et privés; rapports sur les projets du secteur public (sur demande). La direction doit également faire rapport chaque année au conseil concernant la mise en œuvre de la politique d'information et de communication publiques. Cette information peut être consultée sur le site Web de la Banque.

Le Canada accueille favorablement la nouvelle politique, estimant qu'il s'agit d'une nette amélioration par rapport à l'ancienne politique de communication publique et d'accès à l'information. La nouvelle politique va dans le sens du plaidoyer des ministres des Finances du G-7, lors de leur réunion en 2000 à

Fukuoka, au Japon, en faveur de normes plus rigoureuses en matière de transparence et de responsabilisation de la part des banques multilatérales de développement. Le Canada a joué un rôle de premier plan au sein de toutes les institutions financières internationales dont il est membre en vue d'améliorer la transparence et la reddition de comptes.

Agent de liaison avec les organisations non gouvernementales – Un agent de liaison avec les ONG a été nommé en 2000 afin de faire fonction d'intermédiaire entre la Banque et les ONG. Pour le moment, il s'agit d'un poste à temps partiel qui se résume à la prestation de conseils. À la demande de son conseil, la Banque prévoit en faire un poste permanent d'ici six mois. L'agent de liaison avec les ONG fait partie du Département des communications, qui est dirigé par un Canadien depuis février 2001. On espère que durant l'année le rôle de l'agent de liaison prendra de l'importance relativement à l'ensemble des activités de la Banque.

Agent principal de la conformité – En mars 2000, dans le but de renforcer davantage sa régie interne, la BERD a nommé son premier agent principal de la conformité, dont la tâche consiste à promouvoir une saine régie et à s'assurer que tous les employés se conforment aux normes d'intégrité les plus rigoureuses. Durant l'année, il a déterminé divers domaines sur lesquels il convenait de se pencher pour garantir l'intégrité, notamment le blanchiment d'argent, la confidentialité, les délits d'initiés et les conflits d'intérêts. L'agent principal de la conformité a élaboré un programme de formation pour les membres de la BERD nommés aux conseils d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque a investi, pour s'assurer que ces membres soient bien conscients de leurs responsabilités et des gestes qui pourraient constituer une violation de l'intégrité de la Banque. D'autres initiatives sont en cours de préparation. La décision de nommer un agent principal de la conformité devrait contribuer à fournir aux employés une orientation sur les comportements appropriés et à renforcer les politiques et procédures de la Banque, afin d'éviter toute violation de l'intégrité.

Changements – présidence et haute direction

Démission du président Köhler – En 2000, après un peu plus d'un an à la tête de la BERD, M. Horst Köhler a démissionné de son poste de président de la BERD pour occuper le poste de directeur général du Fonds monétaire international. Durant son mandat à la direction de la BERD, M. Köhler a apporté différents changements opérationnels et organisationnels, à la lumière de la crise financière russe et de l'expérience acquise au bout de 10 années de transition.

Nomination de M. Lemierre à la présidence – M. Jean Lemierre a été élu à l'unanimité président de la Banque lors de l'assemblée générale annuelle de mai 2000. Avant d'être nommé à ce poste, M. Lemierre a connu une brillante carrière dans la fonction publique française, occupant le poste le plus important au Trésor, celui de directeur, et il a été le représentant de la France au G-7. Sous le leadership de M. Lemierre, la Banque accorde plus d'importance aux aspects de son mandat qui se rapportent au

développement, tout en continuant de mettre l'accent sur ses projets dans le secteur privé. On a ainsi porté davantage attention à la mesure dans laquelle les opérations de la Banque, visant tant le secteur public que le secteur privé, contribuent à l'amélioration des conditions de vie et au développement dans la région. Depuis son élection, le président Lemierre a rencontré les dirigeants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et d'autres banques régionales de développement, dans le but de faire fond sur leur complémentarité.

Nominations au sein de la haute direction – Une nouvelle vice-présidente, Personnel et administration, a été nommée en 2000. M^{me} Hanna Gronkiewicz-Waltz, ancienne présidente de la Banque nationale de Pologne (la banque centrale polonaise), est entrée en fonction en janvier 2001. Elle devra surmonter des difficultés organisationnelles de taille pour permettre à la BERD de faire face aux défis de la transition au cours de la prochaine décennie. Le mandat du vice-président, Évaluation, appui opérationnel et environnemental, M. Joachim Jahnke, a été renouvelé pour deux ans. En outre, M. William Buiter, professeur de l'Université de Cambridge, a été nommé en juin au poste d'économiste en chef de la Banque.

Nouveaux membres

La Banque a accueilli de nouveaux membres, soit la Mongolie, en octobre 2000, et la République fédérale de Yougoslavie, en janvier 2001. Bien que membre de la BERD, la Mongolie, ancienne économie à planification centralisée désormais sur la voie de la transition, ne peut être un pays d'opérations. Conformément à ses statuts, la Banque ne peut exercer d'activités que dans des pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. On considère généralement que la Mongolie fait partie de l'Asie, et non de l'Europe. De par sa situation géographique, la République fédérale de Yougoslavie est un pays où la Banque peut opérer.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

Rôle des gouverneurs – L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Gaëtan Lavertu, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Rôle du conseil d'administration – Le conseil d'administration est chargé des activités générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur

pour le Maroc. L'administrateur canadien est M. Patrice Muller. M. Tom MacDonald, ministre (Économie et commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Rôle des ministères canadiens – Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Direction de l'analyse économique et des finances internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies-pays, et il conseille l'administrateur canadien.

Fonctions de l'administrateur canadien – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien a été, durant une bonne partie de 2000, membre du Comité de la politique financière et des opérations, qui passe en revue les politiques financières, y compris la politique d'emprunt, les politiques générales touchant les opérations ainsi que les procédures et les exigences de présentation de l'information de la Banque. Depuis septembre 2000, l'administrateur canadien est membre du Comité du budget et des questions administratives, qui examine la politique budgétaire générale, les propositions et les procédures ainsi que les questions relatives au personnel, à l'administration et à l'organisation, notamment les questions administratives touchant les administrateurs et leur personnel. Il préside en outre le groupe d'orientation du conseil, qui remplit une importante fonction de coordination et de liaison entre le conseil et la haute direction de la Banque.

Positions adoptées en 2000 – Pour s'assurer que la BERD demeure complémentaire et contribue au processus de transition, le Canada a continué de défendre les activités de la BERD dans les pays ayant atteint les premiers stades de transition ou les stades intermédiaires, respectant les principes de la démocratie pluraliste et faisant des efforts de réforme. À notre avis, c'est uniquement en misant sur la qualité que la Banque pourra favoriser la progression du processus de transition dans ces marchés difficiles. Dans les pays où la transition est avancée, le Canada a souligné la nécessité que l'aide accordée par la Banque continue d'être complémentaire, et qu'elle ne se substitue pas à celle pouvant être offerte à des conditions raisonnables par le secteur privé, ainsi que le prévoient ses statuts. Nous avons par conséquent demandé instamment à la Banque de faire preuve d'innovation dans les pays dont la transition est avancée en orientant ses activités vers des créneaux et en élaborant de nouveaux produits financiers aptes à faire reculer les obstacles à la transition dans les pays où l'activité des marchés financiers et de capitaux privés s'intensifie au regard des produits et des secteurs traditionnels de la BERD.

Les prises de position du Canada

Les préoccupations et les questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Ainsi, les décisions du conseil sont généralement prises par consensus, sans qu'il n'y ait de vote en bonne et due forme. Néanmoins, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur les politiques et les projets suivants ou a voté contre ceux-ci :

- Il s'est abstenu de voter sur la politique de tarification des prêts souverains, parce que les critères en vertu desquels il est possible de déroger à la politique de tarification uniforme de la Banque à l'égard de ces prêts n'étaient pas, selon le Canada, suffisamment rigoureux sous l'angle de l'additionnalité. En outre, le Canada a toujours été fermement en faveur d'une tarification uniforme.
- Il s'est abstenu de voter sur un prêt de 150 millions de dollars américains à LUKOIL, l'une des principales sociétés pétrolières russes, en raison de doutes sérieux reliés à l'additionnalité – étant donné la rentabilité de cette société grâce aux prix élevés du pétrole – ainsi que de la crainte que le manque de transparence et la piètre régie de LUKOIL ternissent la réputation de la Banque.
- Il a voté contre un prêt de 100 millions d'euros à la société nationale des chemins de fer de Pologne, en raison de doutes concernant la pertinence de ce prêt dans l'optique de l'additionnalité.
- Il a voté contre un prêt de 52,5 millions de dollars américains à Makstil, pour la production de tôle forte dans l'ERY de Macédoine, parce qu'il doutait que le projet se traduise par une meilleure compréhension, pour l'entreprise, du marché international de l'acier et de sa capacité de marketing et donc ait une incidence à long terme sur la transition.
- Il s'est abstenu de voter sur un prêt de 59,5 millions de dollars américains et une prise de participation de 5 millions de dollars américains dans VIZ Stahl, une aciérie de Russie, à cause de préoccupations continues quant à l'incidence potentielle du projet sur la transition.

Le Canada souhaite instamment que la Banque travaille en partenariat avec les autres institutions financières internationales à la question complexe que pose la réforme institutionnelle dans les économies en transition et à l'amélioration nécessaire des conditions sociales dans les pays où elle opère. L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au conseil l'importance que revêt l'exigence de la charte de la Banque voulant que les pays membres s'engagent envers la réforme des marchés et la démocratie pluraliste.

Le Canada a soutenu fortement la plus grande transparence de la BERD et une meilleure reddition de comptes aux actionnaires, considérant que la Banque devrait être un modèle pour la région. Par conséquent, le Canada a vigoureusement demandé à la BERD d'augmenter la transparence de ses

opérations et de ses politiques lors de la révision de sa politique d'information et de communication publiques, et il a appuyé résolument les mesures récentes destinées à renforcer la régie interne de la Banque, afin de garantir que son personnel respecte les normes d'intégrité professionnelle les plus rigoureuses et d'améliorer le processus budgétaire. Ces efforts ont notamment inclus l'élaboration d'une carte de pointage (à laquelle le Canada a pris une part importante) qui servira à mesurer le rendement du personnel de la Banque.

De plus, le Canada a joué un rôle de premier plan en vue de faire ressortir le rôle de la BERD en matière de réduction de la pauvreté dans la région, tout en respectant l'aspect de son mandat voulant qu'elle cible les projets qui favorisent le développement du secteur privé. L'administrateur canadien a exercé un leadership à cet égard en soutenant qu'il fallait accorder plus d'importance à la réduction de la pauvreté dans les stratégies-pays et en appuyant une intégration accrue des activités de la BERD au cadre de développement intégré de la Banque mondiale (stratégie de développement centrée au niveau des pays et étayée par des partenariats entre les États, les donateurs, la société civile, le secteur privé et les institutions de développement). Cette union des énergies mobilisées en vue d'améliorer la transparence, la reddition de comptes et la régie interne ainsi que d'accroître les efforts visant à combattre la pauvreté, va dans le sens de l'appel lancé par les ministres du G-7 en juin 2000 en faveur du renforcement des banques multilatérales de développement.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre une vaste gamme de débouchés aux entreprises canadiennes. L'une des tâches du bureau canadien consiste à sensibiliser les milieux d'affaires à ces possibilités, à expliquer le processus d'impartition de la Banque et à veiller à ce que les contrats soient octroyés conformément à la politique et aux règles de passation des marchés de la Banque.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux aux entreprises canadiennes, conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la BERD, trouve des débouchés de financement commercial mixte au sein de la Société pour l'expansion des exportations et des institutions financières canadiennes, recense et comble les possibilités de marchés de la BERD avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de même qu'avec Industrie Canada et fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du financement public mixte entre la BERD et l'ACDI.

En 2000, le conseil d'administration de la BERD a approuvé trois projets parrainés par des entreprises canadiennes, la participation de la Banque totalisant 76,9 millions d'euros. (La valeur totale de ces trois projets se chiffre à 311,7 millions d'euros.) La description de chaque projet parrainé par le Canada figure à l'annexe 2. En 2000 toujours, des experts-conseils canadiens ont été retenus pour quatre affectations de coopération technique avec la BERD, totalisant 533 382 euros, dans les pays et secteurs suivants : Ukraine, réglementation des télécommunications; Russie, modernisation de

la navigation aérienne dans la région extrême-orientale; Roumanie, appui à l'environnement à l'échelon municipal; Russie, exploitation d'alluvions aurifères. L'un des principaux défis qui se posera au bureau de l'administrateur canadien sera d'élargir l'éventail de promoteurs de projets canadiens de grande qualité avec lesquels la Banque pourra investir, ainsi que d'augmenter le nombre de marchés obtenus par des Canadiens dans le cadre de la procédure d'appel concurrentiel de la BERD pour les opérations du secteur public.

Les Canadiens sont également bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 2000, 4,4 % des professionnels de la Banque étaient des Canadiens, ce qui dépasse la participation de 3,4 % du Canada dans le capital de la Banque. Il est à noter qu'un Canadien est responsable de l'équipe des pays baltes et qu'un autre Canadien a été nommé directeur des communications (un nouveau poste).

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien sont venus à cinq reprises au Canada en 2000 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux. Entre autres, l'administrateur canadien a pris la parole lors du Congrès mondial du pétrole, qui s'est tenu à Calgary, afin de faire la promotion de la BERD auprès du secteur canadien du pétrole et du gaz naturel; il a également fait la promotion de la Banque auprès du milieu des affaires de Montréal, et il a fait des exposés sur la BERD et ses pays d'opérations devant le Cercle de la finance internationale de Montréal. De plus, l'adjoint de l'administrateur canadien a fait la promotion de la BERD auprès de l'industrie environnementale canadienne lors de la conférence Globe 2000, qui s'est tenue à Vancouver en mars, et il a rencontré de nombreuses entreprises canadiennes à Montréal et à Toronto pour leur fournir des renseignements sur la BERD. Le bureau canadien a également rencontré plus de 160 Canadiens représentant les gouvernements provinciaux, le milieu universitaire, les banques, et les cabinets d'avocats et d'experts-conseils.

Les intérêts commerciaux du Canada dans la région ont également été soutenus par les activités suivantes :

- l'administrateur canadien a rencontré le milieu canadien des affaires lors de l'ouverture du bureau de la Caisse de dépôt et placement du Québec, à Paris;
- l'administrateur canadien a participé à la mission économique intergouvernementale Canada-Russie ainsi qu'à la mission commerciale canadienne en Europe centrale, en Hongrie;
- l'adjoint de l'administrateur canadien a fait la promotion du bureau canadien et de la BERD en tant que moyens de faire valoir les intérêts commerciaux canadiens, tout particulièrement dans le secteur des infrastructures environnementales municipales, auprès d'une mission commerciale québécoise voyageant en Roumanie.

De plus, l'administrateur canadien et son adjoint ont fourni de l'information à des parlementaires canadiens rendant visite aux caucus de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan, respectivement.

PROCHAINS DÉFIS

La plupart des pays de la région ont fait des progrès considérables en ce qui touche la transition économique et politique depuis le début des années 1990. Tout au long de ce processus, la BERD a aidé, directement et par l'effet de démonstration de ses projets, à faire avancer la transition. La Banque a été un important catalyseur de l'investissement privé dans la région et un solide levier de promotion de l'esprit d'entreprise, surtout grâce à l'appui accordé aux PME.

Les 10 dernières années de transition nous auront permis de tirer de précieux enseignements en prévision de l'avenir. Les pays où les réformes ont été les plus rapides et les plus profondes – particulièrement la libéralisation des marchés et des échanges, l'application de restrictions budgétaires rigoureuses et la promotion du secteur privé naissant au moyen de l'élimination des obstacles à l'entrée et à la sortie des entreprises – ont pu constituer une assise solide garantissant la continuité du processus de réforme. Dans ces économies, des cadres institutionnels propices au développement des marchés – environnements budgétaire et réglementaire prévisibles, protection des droits de propriété, système judiciaire impartial, réglementation et surveillance financières efficaces – ont eu tendance à émerger; ces cadres, conjugués à des politiques macroéconomiques judicieuses, rendront possible une croissance rapide et soutenue et sont gages d'un accès amélioré aux marchés de capitaux internationaux.

Par contre, dans certains autres pays de la région, en particulier ceux situés plus à l'est, la mise en place des institutions qui sous-tendent les économies de marché a peu progressé, et les processus de libéralisation et de privatisation sont loin d'être achevés. Il s'ensuit que la croissance économique demeure vulnérable aux chocs internes et externes. De plus, la nette augmentation de la pauvreté et des disparités depuis le début du processus de transition a entamé l'appui aux réformes nécessaires dans bon nombre de pays. Il sera difficile de vaincre la résistance aux réformes; pour y parvenir, il faudra créer des perspectives d'emploi, prévoir des mécanismes de sécurité sociale pour ceux qui sont bousculés par l'évolution structurelle, et rompre l'emprise des puissants groupes intéressés sur le processus de réforme.

Une saine régie continuera de jouer un rôle déterminant dans ces pays. La saine régie des entreprises en est un aspect important. Cependant, l'État doit aussi jouer un rôle de premier plan pour appuyer un climat propice à l'investissement en faisant la promotion d'institutions saines, en administrant la perception des impôts et en améliorant les cadres juridiques et réglementaires. Il doit veiller à l'élaboration des mesures législatives appropriées de même qu'à leur application et à leur exécution.

Pour venir en aide à ses pays membres au cours de la prochaine décennie de transition, la BERD devra elle-même relever le défi que constitue la gestion et l'expansion de son portefeuille. Dans les pays dont la transition est avancée et qui sont de plus en plus à même d'obtenir des fonds privés, la Banque devra concevoir de nouveaux produits et activités pour continuer de remplir un rôle complémentaire. Dans les pays où la transition est peu avancée ainsi qu'en Russie, elle devra miser sur des projets de qualité dans un environnement à haut risque caractérisé par l'absence d'institutions propices au développement des marchés. Au cours des 10 prochaines années, la Banque devra coopérer étroitement avec les autres institutions financières internationales à l'égard des questions complexes se rapportant au climat d'investissement. Il lui faudra collaborer davantage avec ces institutions pour élaborer des projets ayant une forte incidence sur la transition et pouvant avoir des retombées sociales positives, entre autres sous l'angle de la réduction de la pauvreté, de manière à inciter davantage les gouvernements de la région à procéder aux réformes ardues mais essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises.

S'il est une leçon claire à tirer des 10 dernières années, c'est que la transition dans la région est un processus complexe et difficile, qui prendra plus de temps que ne l'avaient prévu beaucoup d'intervenants. Les pays eux-mêmes sont responsables au premier chef de l'élaboration des mesures à prendre pour relever les défis de la transition. Les institutions financières internationales, plus particulièrement la BERD, ont un important rôle de soutien à jouer. Le Canada continuera d'appuyer résolument ces efforts.

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien,
s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, bureau 8.15
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

M. Patrice Muller, administrateur	Tél. : 44-20-7338-6457
M. Tom MacDonald, administrateur suppléant ¹	Tél. : 44-20-7338-6507
M ^{me} Josée Berthiaume, adjointe ²	Tél. : 44-20-7338-6458
M. John Kur, adjoint ³	Tél. : 44-20-7338-6509
M ^{me} Alicja Kujawa, secrétaire de direction	Tél. : 44-20-7338-6507
	Télécopieur : 44-20-7338-6062
	Courrier électronique : kujawaA@ebrd.com

¹ Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

² Chargée des questions de nature stratégique.

³ Chargé du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le Rapport annuel et le *Transition Report*), des stratégies-pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni
(Télécopieur : 44-20-7338-7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds.

Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 2000, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros (28 milliards de dollars canadiens). Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (958 millions de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 2000, le Canada a effectué son troisième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). En vertu de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % de la part du Canada est « exigible à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est versé. Les paiements seront effectués en huit versements annuels égaux de 12 145 331,25 \$US (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt encaissables sur cinq ans). Quant au capital initial, 30 % de celui-ci a été versé sur cinq ans (réparti également entre des espèces et des billets encaissés sur trois ans), les 70 % restants étant exigibles à vue. Le Canada a terminé le versement de sa contribution au capital initial en avril 1997. Le tableau qui suit indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une dépense non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque augmentent les besoins d'emprunt du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
			(\$US)	
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 334	3 967 334
1998	7 287 198	4 858 132	1 457 439	6 315 572
1999	7 287 198	4 858 132	2 914 878	7 773 010
2000	7 287 198	4 858 132	4 372 317	9 230 449
Total	81 379 104	74 091 906	68 261 644	142 353 551

Emprunts sur les marchés

À la fin de 2000, les emprunts cumulés de la Banque s'élevaient à 14,1 milliards d'euros (19,9 milliards de dollars canadiens), leur échéance moyenne étant de 9,5 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 31 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en euros et en marks allemands.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A1+ à court terme. Moody's Investors Service a accordé une cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

Opérations spéciales

La BERD administre un certain nombre de fonds concessionnels bilatéraux et multilatéraux. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Le **Fonds canadien de coopération technique** a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 7,66 millions de dollars canadiens.

Le **Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl** a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (tranche 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de huit ans s'élève à 768 millions de dollars américains, dont 391 millions ont été souscrits jusqu'ici. Le Canada s'est engagé à souscrire 20 millions de dollars américains, dont le versement étalé sur six ans a débuté en 1998.

Le **Compte pour la sûreté nucléaire** (CSN) a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays d'opérations jusqu'à ce que les centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds, qui s'élève à 289 millions d'euros (407,3 millions de dollars canadiens).

Le **Fonds pour les petites entreprises de Russie** (FPER) se veut une facilité de financement des petites et micro-entreprises dans diverses régions de Russie. Le Canada a versé 8,1 millions de dollars américains à ce fonds de 300 millions de dollars américains, y compris une nouvelle contribution de 2 millions de dollars américains en 1998 pour des investissements dans le nord de la Russie par suite du succès qu'a connu le Fonds. Le FPER a été créé en 1993 à titre de projet pilote, et il est devenu permanent en 1995.

Le **fonds fiduciaire pour l'Europe du Sud-Est** est le résultat d'un accord que l'ACDI a approuvé avec la BERD à la fin de 2000 relativement à une contribution de 8 millions de dollars canadiens pour des activités de cofinancement et de coopération technique en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Roumanie et dans la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo, Monténégro et Serbie) à l'appui du plan d'action pour l'Europe du Sud-Est de la Banque. De cette contribution, 6 millions de dollars canadiens pourront être utilisés par la BERD pour des activités de cofinancement et de coopération technique de concert avec des experts-conseils et fournisseurs canadiens, le reste pouvant être consacré à des activités de cofinancement non lié et à des projets d'investissement cruciaux dans le cadre du Fonds spécial pour la région des Balkans.

Le **Programme de redressement des entreprises** (PRE) a été mis sur pied en 1992-1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des experts-conseils chevronnés des économies de marché et les directeurs et cadres supérieurs d'entreprises industrielles choisies de la région. L'objectif du programme est d'aider ces derniers à acquérir des compétences en gestion pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. En 1999, le Canada a versé 550 000 dollars canadiens au PRE pour l'embauche d'experts-conseils canadiens.

La **banque de micro-financement d'Ukraine** (Ukraine MicroFinance Bank) – En 2000, l'ACDI a conclu un accord avec la BERD en vue de verser 1,25 million de dollars canadiens sur les deux prochaines années en vue de la prestation d'une aide technique pour la mise sur pied de la banque de micro-financement d'Ukraine. Cette dernière mettra en place un réseau de succursales dans l'ensemble de l'Ukraine, une attention toute spéciale étant accordée à Slavutych, collectivité où résident bon nombre des employés de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nouvelle institution se spécialisant dans les services financiers aux petites et micro-entreprises, la banque de micro-financement d'Ukraine servira en outre de banque modèle pour le secteur bancaire commercial d'Ukraine en démontrant la viabilité commerciale des prêts aux petites et micro-entreprises.

Le **Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les PME d'Ukraine**, par le biais duquel l'ACDI versera 3 millions de dollars canadiens de 1999 à 2003 pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts aux termes de la ligne de crédit II à l'intention des microentreprises et des PME de la BERD. Le soutien technique comprendra la formation relative à l'évaluation des risques et des prêts.

ANNEXE 2

BERD – ACTIVITÉS EN 2000 DANS LE CADRE DE PROJETS PARRAINÉS
PAR DES ENTREPRISES CANADIENNES

Date de signature	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Secteur	Engagement de la BERD (millions d'euros)	Coût total du projet (millions d'euros)
Juin 2000	CADIM	Régional (Pologne, République tchèque et Hongrie surtout)	Central Europe Property Partners Fund	Actions	Aménagement immobilier	44,4	144,4
Novembre 2000	Telesystem International Wireless Corporation	République tchèque	Cesky Mobil	Actions	Télé-communications	27,8	144,4
Décembre 2000	TrizecHahn	Régional (accent mis sur la Hongrie)	Trigranit II	Actions	Aménagement immobilier	4,7	22,9
Total (euros)						76,9	311,7

ANNEXE 3

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Les demandes de renseignements de nature générale sur la BERD doivent être adressées au bureau de l'administrateur du Canada ou au **Département des communications** de la Banque à Londres (téléphone : 44-20-7338-6096; télécopieur : 44-20-7448-6690).

Parrains canadiens de projets : Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit aux Demandes de renseignements sur les projets à Londres (téléphone : 44-20-7338-6282 ou 44-20-7338-6252; télécopieur : 44-20-7338-6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>.

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux : La BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Des renseignements sur les occasions de marchés et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des marchés peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse susmentionnée).

Experts-conseils canadiens : Le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable, qui constitue un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre de renseignements DACON
Banque mondiale
1818 H Street
Washington DC 20433
ÉTATS-UNIS

Particuliers canadiens : La BERD tient à jour sur son site Web une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Franco Furno, directeur du personnel
Département du personnel
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres, EC2A 2JN
ROYAUME-UNI

ANNEXE 4**MEMBRES DE LA BERD –
AU 31 DÉCEMBRE 2000**

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)		(%)
Membres européens		Pays d'opérations	
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	ERY de Macédoine	0,07
Grèce	0,65	Estonie	0,10
Irlande	0,30	Géorgie	0,10
Islande	0,10	Hongrie	0,79
Israël	0,65	Kazakhstan	0,23
Italie	8,52	Kirghizistan	0,10
Liechtenstein	0,02	Lettonie	0,10
Luxembourg	0,20	Lituanie	0,10
Malte	0,01	Moldova	0,10
Norvège	1,25	Ouzbékistan	0,21
Pays-Bas	2,48	Pologne	1,28
Portugal	0,42	République slovaque	0,43
Royaume-Uni	8,52	République tchèque	0,85
Suède	2,28	Roumanie	0,48
Suisse	2,28	Russie	4,00
Turquie	1,15	Slovénie	0,21
Union européenne	3,00	Tadjikistan	0,10
Banque européenne d'investissement	3,00	Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Mongolie	0,01		
Nouvelle-Zélande	0,05		
République de Corée	1,00		